

Séance du 06 mars 2026

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	0
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme PALIX Fabienne, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procuration(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Date de la convocation
26 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, M. PASERO Fabien

Date d'affichage
10 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme SAIMMAIME Isabelle

10 mars 2026
et publication du
10 mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 6 mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	6 914,90
- un excédent reporté de :	10 356,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 441,67
- un excédent d'investissement de :	29 655,90
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	29 655,90

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	3 441,67
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 441,67

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	29 655,90
--	-----------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN SUR LAVEZON

La Maire Marie-Noëlle LAVILLE

le(s) secrétaire(s) de séance

